

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue  
sous seing privé, le 16 décembre 2021 à Gosselies  
Réunion à distance**

L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre, à 6041, avenue Jean Mermoz 14, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts sociales de la société coopérative « ORES Assets », BCE 0543 696 579.

L'Assemblée générale s'est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Yves BINON, en présence de Monsieur Fernand GRIFNEE, Président du Comité de direction d'ORES.

Madame Rosalia TUDISCA est désignée en tant que secrétaire de l'Assemblée.

Eu égard à l'absence de représentation physique des associés, aucun scrutateur n'est désigné.

Dans le contexte particulier lié à la pandémie de Covid 19, compte tenu (i) de la nécessité de prendre des mesures visant à limiter sa propagation, et (ii) des dispositions du Décret wallon du 15 juillet 2021 organisant les réunions à distance des organes, la présente Assemblée générale - en situation extraordinaire puisque la phase fédérale est déclenchée - est organisée à distance par vidéoconférence.

Quatorze mandataires y assistent via l'outil Microsoft Teams dont le lien leur a été communiqué.

La liste des présences reprenant mention des mandats impératifs est annexée au présent procès-verbal.

**I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT**

Le Président expose qu'il résulte de la vérification effectuée que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions des articles 25 D et 28 des statuts par lettre datée du 9 novembre 2021, ledit courrier mentionnant que l'Assemblée générale est organisée à distance par vidéoconférence (via Teams) et que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets ([www.oresassets.be/fr/assemblees-generales](http://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales)).
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts, tenant compte de la phase fédérale déclenchée dans le contexte exceptionnel de pandémie et selon les termes du Décret wallon du 15 juillet 2021 qui prévoit explicitement que les associés ont la possibilité de ne pas se faire représenter et de demander à ORES Assets de comptabiliser leur vote dans les quorums - présence et vote.
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions trois cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.321.987) parts :  
Sont représentées ou réputées représentées via les mandats impératifs des Intercommunales pures de financement et les délibérations communales transmises à ORES Assets :
  - a) la totalité des parts détenues par FINEST (2.504.369), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.536.969), IEG (1.710.370), FIGA (102.000), IPFBW (9.016.024), CENEO (29.613.672), SOFILUX (7.455.643) et IGRETEC (4) ;
  - b) sur les 2.102.641 parts communales : 1.343.296 parts
4. cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
5. les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

**II. QUESTIONS-REponses**



Tant les mandataires communaux que les citoyens ont été invités à envoyer par écrit avant le 13 décembre 2021 - à l'adresse [infosecretariates@ores.be](mailto:infosecretariates@ores.be) toutes questions relatives aux points portés à l'ordre de jour de l'Assemblée. Aucune question n'a été réceptionnée.

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour :

1. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale.
2. Plan Stratégique – Evaluation annuelle.

L'Assemblée générale aborde l'ordre du jour comme suit :

**Premier point à l'ordre du jour :**

**APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du Règlement d'ordre intérieur, ce document ayant été rendu disponible à tous les associés avant la réunion.

**VOTE**

Selon le décompte des mandats impératifs réceptionnés par le secrétariat de l'intercommunale, cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant entendu que les abstentions ne sont pas prises en considération pour le calcul de la majorité.

**Deuxième point à l'ordre du jour :**

**PLAN STRATEGIQUE – EVALUATION ANNUELLE**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du Plan stratégique, ce document a été mis, dans les délais prescrits, à la disposition de tous les associés représentés à l'Assemblée générale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fernand GRIFNEE portant sur la vision stratégique de l'intercommunale, l'Assemblée générale approuve le Plan stratégique – évaluation annuelle à l'unanimité, étant entendu que les abstentions ne sont pas prises en considération pour le calcul de la majorité.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

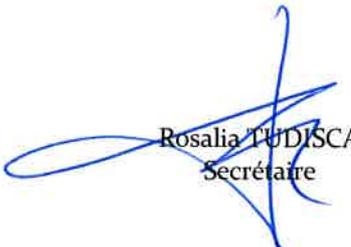
L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 19 heures 05.

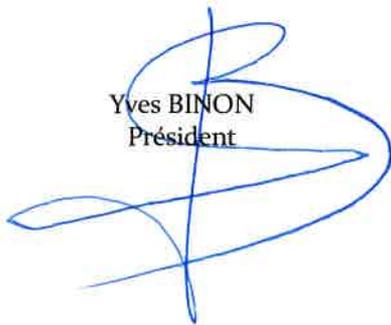
Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

**DONT PROCES-VERBAL**

Clos lieu et date que dessus, à Gosselies.

Lecture faite, le Président de l'Assemblée et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

  
Rosalia TUDISCA  
Secrétaire

  
Yves BINON  
Président